



BRETEUIL le 10 juin 2023

REGLEMENT

GENERALITES

A l'image du biathlon, l'Arc'athlon alterne la course à pied et la précision du tir à l'arc. C'est une épreuve sportive, dynamique et originale, elle apporte un côté ludique aux personnes souhaitant se mettre au sport et permet aussi aux plus motivés d'entrer dans une logique de performance en compétition.

- a) **L'Arc'athlon est ouvert à toutes personnes de plus de 9 ans révolus.**
- b) **Pas de classement sauf pour la course « compétition »**
- c) Les épreuves sont aménagées pour les enfants, les adultes et les personnes à mobilité réduite.
- d) Des animations gratuites sont prévues (selon les conditions sanitaires) pour les spectateurs et les participants.
- e) **Droit d'inscription 3 et 5 euros selon la course. (Le règlement permet de participer gratuitement à plusieurs épreuves du jour) Remplir un bulletin d'inscription.**
- f) Des initiations gratuites au tir à l'arc seront proposées le jour de la manifestation.
- g) Des initiations gratuites au tir à l'arc sont proposées les vendredis 26 mai, 3 et 9 juin de 18h à 19 h30 et les samedis 27 mai, 3 juin 2023 de 10h00 à 11h30.

1) Administratif

Les participants devront avoir 9 ans révolus le jour de la course (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, ci-jointe)

- Pièces à joindre à l'inscription pour les adultes :

Uniquement en cas de participation à la course compétition :

- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et du tir à l'arc en compétition (en annexe) ou une copie de sa licence sportive de « course à pied » en cours de validité.

- Pièces à joindre à l'inscription pour les mineurs :

- Fournir une autorisation parentale (en annexe).

Uniquement en cas de participation à la course compétition

- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et du tir à l'arc en compétition ou une copie de sa licence sportive de « course à pied » en cours de validité.

- Règlement de la participation :

- Auprès de l'Association de Course à Pied (A.C.P.)
- **A la table d'inscription le jour même (10 juin 2023) qui induit 2 € supplémentaires**
FIN DES INSCRIPTIONS POUR LES 9/12 ans à 14h30

- Tout manquement au règlement entraînera une disqualification sans remboursement des frais d'inscription.

2) Les catégories

Les participants seront inscrits individuellement selon les catégories suivantes :

- De 9 à 12 ans (révolus), (sans certificat médical)
- Plus de 13 ans (loisirs), (sans certificat médical)
- Plus de 13 ans (compétition), (avec certificat médical)
- Relais équipes de 3 à partir de 9 ans, (sans certificat médical)
- Personnes à mobilités réduites. (Avec certificat médical)

3) Détail des droits d'inscription

- De 9 à 12 ans (révolus), 3 euros par participant
- Plus de 13 ans, 5 euros par participant
- Relais plus de 9 ans (équipes de 3 relayeurs obligatoires, 2 passages pour chaque participant), 5 €/ par adulte et 3€ /enfant
- Personnes à mobilité réduite, 5 euros par participant

Majoration de 2 € / participant pour une inscription le 10 juin

A noter

Avec un seul règlement, un concurrent peut participer à une ou plusieurs courses. (à condition de s'y inscrire au préalable)

4) Les différentes courses

Les départs seront effectués par vagues et les horaires seront définis suivant le nombre d'inscriptions. Chaque concurrent sera muni d'un dossard lors de sa course. Retrait des dossards à partir de 10 heures

De 9 à 12 ans :

- Utilisant la formule du biathlon, les participants enchaîneront 4 volées de 4 flèches dont une flèche de pioche (flèche gratuite) pour chaque volée, afin de crever 3 ballons de baudruches et une course de 1200 mètres.
100 m + tir +200 m x 4 pour l'arrivée.
Plus précisément, ils effectueront 100 mètres avant la première volée puis une course de 200 mètres, ils alterneront cela 4 fois.
- **Pour le tir à l'arc** : Au pas de tir, 3 ballons de baudruches sont à crever à l'aide de 3 flèches plus celle de pioche. Le concurrent a autant de tour de pénalités à parcourir que de ballons restants avant de reprendre le parcours normal.
Distance pas de tir : 6 m Nombre de flèches tirées : Entre 12 et 16

Pour les + de 13 ans (loisirs)

- Utilisant la formule du biathlon, les participants enchaîneront 4 volées de 4 flèches dont une flèche de pioche (flèche gratuite) pour chaque volée, afin de toucher 3 cibles et une course de 2240 mètres.

100 m + tir + 460 m x 4 pour l'arrivée.

Plus précisément, ils effectueront 100 mètres avant une première volée puis une course de 460 m, ils alterneront cela 4 fois.

Pour le tir à l'arc : Au pas de tir, 3 cibles sont à toucher à l'aide de 3 flèches plus celle de pioche. Le concurrent a autant de tour de pénalités à parcourir que de cibles non touchées avant de reprendre le parcours normal.

Distance pas de tir : 7 m

Nombre de flèches tirées : Entre 12 et 16

Pour les + de 13 ans (compétition)

- Utilisant la formule du biathlon, les participants enchaîneront 4 volées de 4 flèches dont une flèche de pioche (flèche gratuite) pour chaque volée, afin de toucher 3 cibles et une course d'env. 3840 mètres.

100 m + tir + 860 m x 4 pour l'arrivée.

Plus précisément, ils effectueront 100 mètres avant la première volée puis une course de 860 mètres, ils alterneront cela 4 fois.

Pour le tir à l'arc : Au pas de tir, 3 cibles sont à toucher à l'aide de 3 flèches plus celle de pioche. Le concurrent a autant de tour de pénalités à parcourir que de cibles non touchées avant de reprendre le parcours normal.

Distance pas de tir : 7 m

Nombre de flèches tirées : Entre 12 et 16

RELAIS - Pour les + de 9 ans équipe de 3

- Utilisant la formule du biathlon, les participants enchaîneront 6 volées de 4 flèches dont une flèche de pioche (flèche gratuite) pour chaque volée, afin de toucher 3 cibles et une course de 1800 mètres.
- 100 m + tir + 200 m (coureur 1) ; 100 m + tir + 200 m (coureur 2) ; 100 m + tir + 200 m (coureur 3) x2 pour l'arrivée.
- Plus précisément, le premier relayeur effectuera 100 mètres avant la première volée puis il terminera les 200 m du tour afin de passer le relai à son partenaire, qui partira pour effectuer la même chose. Chaque relayeur a obligatoirement 2 passages à réaliser.

Pour le tir à l'arc : Au pas de tir, 3 cibles sont à toucher à l'aide de 3 flèches plus celle de pioche. Le concurrent a autant de tour de pénalités à parcourir que de cibles non touchées avant de reprendre le parcours normal.

Distance pas de tir : 6 m

Nombre de flèches tirées : Entre 12 et 16

Pour les personnes à mobilité réduites

- Le parcours utilisera la piste d'athlétisme et la pelouse du stade J. Descamps
- Utilisant la formule du biathlon, il y a 2 volées de 4 flèches dont une flèche de pioche (flèche gratuite) pour chaque volée, afin de toucher 3 cibles et une course de 400 mètres.

100 m + tir + 200 m + tir + 100 mètres pour l'arrivée

Plus précisément, départ devant la tribune jusqu'au 1^{er} pas de tir situé derrière le but de football puis course jusqu'au prochain but pour effectuer la 2^{ème} volée et terminer la course devant la tribune.

Pour le tir à l'arc : Au pas de tir, 3 cibles sont à toucher à l'aide de 3 flèches plus celle de pioche. Le concurrent a autant de pénalité de temps (5 secondes chacune) que de cibles non touchées.

Distance pas de tir : 9 m

Nombre de flèches tirées : Entre 6 et 8

A noter : Cette course sera adaptée suivant le handicap de chaque participant.

5) Le tir

- Une initiation ainsi qu'une reconnaissance du parcours seront proposées à tous les participants le matin de la compétition à partir de 11 heures.
- Le pas de tir est nominatif lors des 4 passages au tir, l'arc restant sur place. Chaque pas de tir sera numéroté à l'identique du dossard du concurrent.
- Les flèches sont standardisées et resteront à hauteur du pas de tir dans un plot creux.
- A la fin du tir, en fonction du nombre de cibles touchées, l'archer devra effectuer ou non un ou plusieurs tours de pénalité.
- Dans la zone de tir, chaque concurrent sera accompagné d'un arbitre, celui-ci contrôlera les tirs et nombre de tours de pénalités à effectuer ou pas avant de reprendre le parcours.

- La zone entre le pas de tir et les cibles est strictement interdite aux concurrents.

5) Les classements

Uniquement un classement pour la course « compétition ».
Une récompense sera attribuée à tous les participants.

6) Prêt et restitution du matériel

- le matériel mis à disposition est un matériel **d'initiation**, il n'a pas vocation à réaliser de grande performance. Prêté gracieusement, il permet aux novices et aux personnes non équipées de participer à l'Arc'athlon.
- Le prêt pour la course du concurrent se fera pendant la course précédente.
- Pour les concurrents apportant leur matériel, celui-ci reste sous leur responsabilité.
- Les arcs classiques et arcs droits sont autorisés mais pas les arcs à poulies.
- Les arcs classiques peuvent être équipés d'un viseur, berger, repose flèches et clicker (pas de stabilisation de plus de 15 cm)

7) Sécurité

- La sécurité est assurée par les bénévoles commissaires de courses présents aux différents endroits et au niveau du pas de tir.
- Un poste de secours sera présent.
- Les concurrents participent à la manifestation sur leur propre et exclusive responsabilité.

8) Restauration

- Une buvette sera ouverte sur place pendant toute la durée de l'épreuve.

9) Droits à l'image

Chaque concurrent autorise la Ville de Breteuil, organisatrice de la manifestation, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente manifestation sportive.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Breteuil.

Autorisation parentale

ARC'ATHLON de BRETEUIL

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Numéro de téléphone portable :/...../...../...../...../

E-mail :

Je, soussigné (Nom et prénom du père ou de la mère)

Agissant en qualité de représentant légal de (Nom et prénom du mineur)

autorise mon enfant à participer à la manifestation organisée par la Ville de Breteuil.

En cas d'accident survenu pendant les horaires de la manifestation et dans les lieux prévus à cet effet, j'accepte toute hospitalisation dans l'établissement de soins compétent le plus adapté et j'accepte qu'il soit pratiqué sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état.

La responsabilité de la commune ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par quelque personne que ce soit.

Par ailleurs, j'assure que mon fils - ma fille a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc et de la Course à pied en cas de participation à la course «+ de 13 ans compétition. (Document à présenter pour participer à la course).

Fait le :

A :

Les Représentants légaux

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL
DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e), _____,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

M./Mme _____

Né(e) le _____ et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique
décelable contre-indiquant la pratique des sports suivants :

la course à pied en loisirs et en compétition,

le tir à l'arc,

Autres (à préciser) : _____

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit pendant un an sur la demande de l'intéressé
et remis en mains propres

Le _____

À _____

Signature et cachet du médecin